Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260122-2026_009-DE

DCM DU 22 JANVIER 2026

**Dossier suivi par :**
*Direction générale*
*direction.generale@ville-liffre.fr*

**DCM N° :** *2026.009*

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **22 janvier** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

**Date de convocation** : 16 janvier 2026 - **Date d'affichage** : 23 janvier 2026
**Nombre de conseillers en exercice :** 29

**20 Présents :** Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Alain CLÉRY, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Éric GOSSET, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT, Ronan SALAÜN et Mesdames Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Lydia DERIEUX, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

**9 excusés :** Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Mickaël ROSETZKY et Mesdames Julie AUBAUD, Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Alexandra MARIE, Laëtitia NOËL et Anne-Laure OULED- SGHAÏER,

**9 pouvoirs :** Messieurs Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Grégory PRENVEILLE), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY), Mickaël ROSETZKY (qui a donné pouvoir à Jean-Christophe GILBERT) et Mesdames Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H), Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET), Alexandra MARIE (qui a donné pouvoir à Elsa ROUSSEL), Laëtitia NOËL (qui a donné pouvoir à Lydia DERIEUX) et Anne-Laure OULED- SGHAÏER (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER).

**Secrétaire de séance :** Merlene DÉSILES.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260122-2026_009-DE

# PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 DE LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-39 ;

VU l'arrêté préfectoral relatif aux statuts de la communauté de communes « Liffré-Cormier communauté », référencé 35-2023-01-04-00005 et actuellement en vigueur ;

VU la délibération communautaire DEL 2022 135 en date du 12 juillet 2022 ;

CONSIDERANT les principes de démocratisation et de transparence de la coopération intercommunale ;

Annuellement, Liffré-Cormier communauté dresse un rapport de ses activités en référence aux axes politiques définis dans le projet de territoire et déployés sur le terrain à travers les équipements et services communautaires.

Ainsi, le rapport d'activités au titre de l'année 2024, est annexé à la présente note.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriale, communication de ce rapport est faite au Conseil municipal en séance publique.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités 2023 de Liffré-Cormier communauté.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ




*Hôtel de ville*
*Rue de Fougères*
*35340 LIFFRE*

02 99 68 31 45
*contact@ville-liffre.fr*

**www.ville-liffre.fr**